

Date de mise en ligne de
l'acte : 22/12/2022

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZÈRES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Procurations : 3
Votants : 23

N° 2022 7 11

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 9 décembre à 18 H 00, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 02 décembre 2022

Etaient présents :

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, DELGENES, ESTRADÉ, FONTA, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.
Mmes BELMAS, BRIQUET-BOISSIÈRE, DAGNAC, DESAINT, PONS, ROOU et SALOMÉ.

A donné pouvoir :

M. GOURMANDIN à M. COTTAVE-CLAUDET
Mme GUILLEMAT à M. LABEUR
Mme RIGAL à Mme SALOMÉ

Absents excusés :

Mmes DARBAS, PITORRE, SANEGRE et THIOUX

Secrétaire de séance : Louis DARDIER

OBJET : VOLET FINANCIER : demande de financement :
Réalisation d'une passerelle piéton/cycle enjambant l'Hers :
DETR 2023 **priorité 2**

Dans le cadre de la contractualisation Bourg-Centre Occitanie avec la région, la commune de Mazères avait réalisé un diagnostic complet visant à la revitalisation de son territoire. Cette étude avait montré que le rapport entre la Bastide et l'Hers Vif, rivière hautement structurante au niveau des paysages, s'avère aujourd'hui insuffisamment révélé, et même valorisé.

Le projet, en cours de réalisation, de création de jardins et vergers partagés en rive droite de l'Hers figure parmi les projets permettant de répondre à cette volonté.

Dans la continuité de ce projet, et afin de recréer l'ancienne liaison entre la bastide et la rive droite de l'Hers, la commune de Mazères porte un projet de passerelle piétonne et cyclable. Cette passerelle, située au droit des piles de l'ancien pont médiéval, permettra aux habitants du cœur de la bastide de retrouver l'usage ancestral des berges de l'Hers, tout en facilitant via les mobilités actives l'accès aux jardins et vergers partagés.

Ce projet de passerelle a reçu l'accord de principe de l'Architecte des bâtiments de France.

Cette infrastructure, estimée par le bureau d'études Terre Histoire à 604 350 € HT, peut faire l'objet d'un accompagnement financier de l'état dans le cadre de la DETR et de la DSIL, de la région Occitanie dans le cadre du contrat Bourg-Centre, et du département.

Cette opération peut faire l'objet d'un accompagnement financier selon le plan de financement prévisionnel suivant :

CHARGES		RECETTES		
Etudes préalables	13 100,00 €	Etat : DETR 2023	25%	150 000,00 €
Travaux	537 500,00 €	Etat : DSIL 2023	22%	133 480,00 €
MOE	53 750,00 €	Conseil Départemental 09	13%	80 000,00 €
		Région Occitanie - Contrat Bourg Centre	17%	100 000,00 €
		CCPAP : Fond de concours	3%	20 000,00 €
		Autofinancement commune de Mazères	20%	120 870,00 €
TOTAL HT	604 350,00 €	TOTAL	100%	604 350,00 €

Où cet exposé et à **l'unanimité**,

L'assemblée réaffirme son souhait de réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable enjambant l'Hers, tel qu'il vient d'être présenté et autorise le Maire à solliciter l'accompagnement financier des partenaires, selon le plan de financement exposé ci-dessus.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT
Pour copie conforme - au registre sont les signatures
MAZERES, le 19 DECEMBRE 2022**

**Le Maire,
Louis MARETTE**



**Le secrétaire de Séance,
Louis DARDIER**